

En 2018, je réalise ma déclaration PAC avec la Chambre d'Agriculture du Gers

L'ouverture de Télépac pour les déclarations PAC 2018 est annoncée au 1^{er} avril 2018. Pour optimiser vos aides, il vous sera nécessaire de vérifier un certain nombre de points avant de faire votre déclaration 2018.

La Chambre d'Agriculture propose un accompagnement personnalisé du 5 avril au 15 mai pour réaliser votre déclaration PAC : plusieurs formules sont proposées, choisissez la vôtre.

PAC Eco et PAC EcoBio

Un rendez-vous individuel avec un technicien spécialisé qui réalise avec vous la télédéclaration PAC et vous apporte un conseil réglementaire :

- Identification des points de vigilance à partir des retours des dossiers PAC des années antérieures
- Mise à jour du registre parcellaire graphique et identification des cultures
- Vérification des critères verdissement ou respect des engagements AB
- Demande ICHN
- Déclarations des aides bovines
- Editions des formulaires.

Nos tarifs et conditions générales de vente sur simple demande.

Je sécurise le versement de mes aides avec une formule d'accompagnement personnalisé. Au choix deux formules :

Pack sécurité

- PAC Eco
- Suivi par un conseiller PAC référent
- Diagnostic conditionnalité
- Réalisation du Plan Prévisionnel de Fumure y compris l'analyse d'un reliquat azoté sur une parcelle de référence
- Assistance en cas de contrôle

Pack sérénité

- PAC Sécurité
- et en plus la réalisation de tous vos enregistrements réglementaires durant toute la campagne.

La PAC en toute tranquillité !

Attention :
Préparez votre déclaration PAC

Changement de statut juridique, d'associés, nouvel exploitant, pensez à mettre à jour vos informations personnelles auprès de la DDT dès à présent.

Pour s'inscrire c'est facile !

Téléphonez dès maintenant

au 05.62.61.77.13

Nous conviendrons avec vous d'un rendez-vous

(Plus besoin de bulletin d'inscription)